



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2022

OBJET :

DE-22-12-1-04) AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT Y COMPRIS A CARACTERE PLURIANNUEL JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 01 décembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. LECOMTE (pouvoir à M. LOUVIGNÉ), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221215-lmc1H10338H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2022
Date de Publication : 21/12/2022

Le Conseil,

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022 ;

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2022 ;

Vu les décisions modificatives du budget pour l'exercice 2022 ;

Considérant qu'il convient de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant le 15 avril 2023 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 05 décembre 2022,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement suivantes :

- Budget Principal :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2022	CREDITS AUTORISES
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3 147 246,72	786 811,68
Chapitre 204	Subvention équipement aux personnes privées	4 473 633,38	1 118 408,35
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	11 027 106,47	2 756 776,62
Chapitre 23	Immobilisations en cours	14 547 641,43	3 636 910,36
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	3 047 000,00	761 750,00
Opération 23	Projet de ville	83 052,89	20 763,23
Opération 45	Réaménagement centre culturel sportif Pompidou	3 321 715,60	830 428,90
Opération 66	Rénovation hôtel de ville	2 189 529,41	547 382,36
Opération 79	Gymnase lycée intercommunal	10 344 983,89	2 586 245,98

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221215-lmc1H10338H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2022
Date de Publication : 21/12/2022

- Budget Annexe Marché d'approvisionnement :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2022	CREDITS AUTORISES
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	40 470,00	10 117,50

- Budget Annexe Centre Aquatique Le Dôme :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2022	CREDITS AUTORISES
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	1 250,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	380 000,00	95 000,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	15 500,00	3 875,00

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé